

**DGFG – Direction des projets d'équipements**

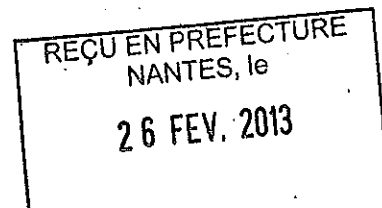
Affaire suivie par Christophe SAUDRAIS  
Tél. +33 (0)2 40.99.48.79  
Fax. +33 (0)2 40.99.49.12

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Préfecture de Loire-Atlantique  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes cedex 1

Nos réf. : H2A501130201

Pièces-jointes : Dossier en 3 exemplaires

**Objet :** Restructuration de la déchèterie de Saint-Herblain – Demande d'enregistrement au titre des ICPE



Nantes, le 25 FEV. 2013

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de Nantes Métropole, une demande d'enregistrement d'une déchèterie, localisée au lieu-dit Tougas, sur la commune de Saint-Herblain. Cette demande est réalisée dans le cadre d'un projet de restructuration et d'extension de cette déchèterie exploitée depuis 1992.

S'agissant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous trouverez ci-joint un dossier de demande d'enregistrement reprenant la description de ces activités et les conditions d'exploitation, établi conformément aux dispositions des articles R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement.

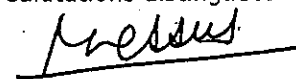
Les activités concernées par la nomenclature des ICPE (annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement) sont présentées dans le tableau suivant avec la terminologie du texte.

N° de rubrique	Désignation de l'activité	Conditions de classement	Capacités projetées	Régime
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets	1. La quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	3,21 t	DC
		2. Le volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> et inférieur à 600 m <sup>3</sup>	519,4 m <sup>3</sup>	E

*D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement, E : enregistrement.*

Nous demandons à l'Administration de bien vouloir accepter l'échelle du 1 / 400 pour la présentation du plan d'ensemble en application de l'article R 512-46-4 du Code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées

  
Michèle GRESSUS  
Vice-présidente



**inovadia**

**NANTES METROPOLE**

**Réaménagement de la déchèterie de Saint-Herblain (44)**

Figure 2 : Carte de situation  
(extrait de la carte IGN n°1223 O de Saint-Herblain)

Echelle  
1/25 000





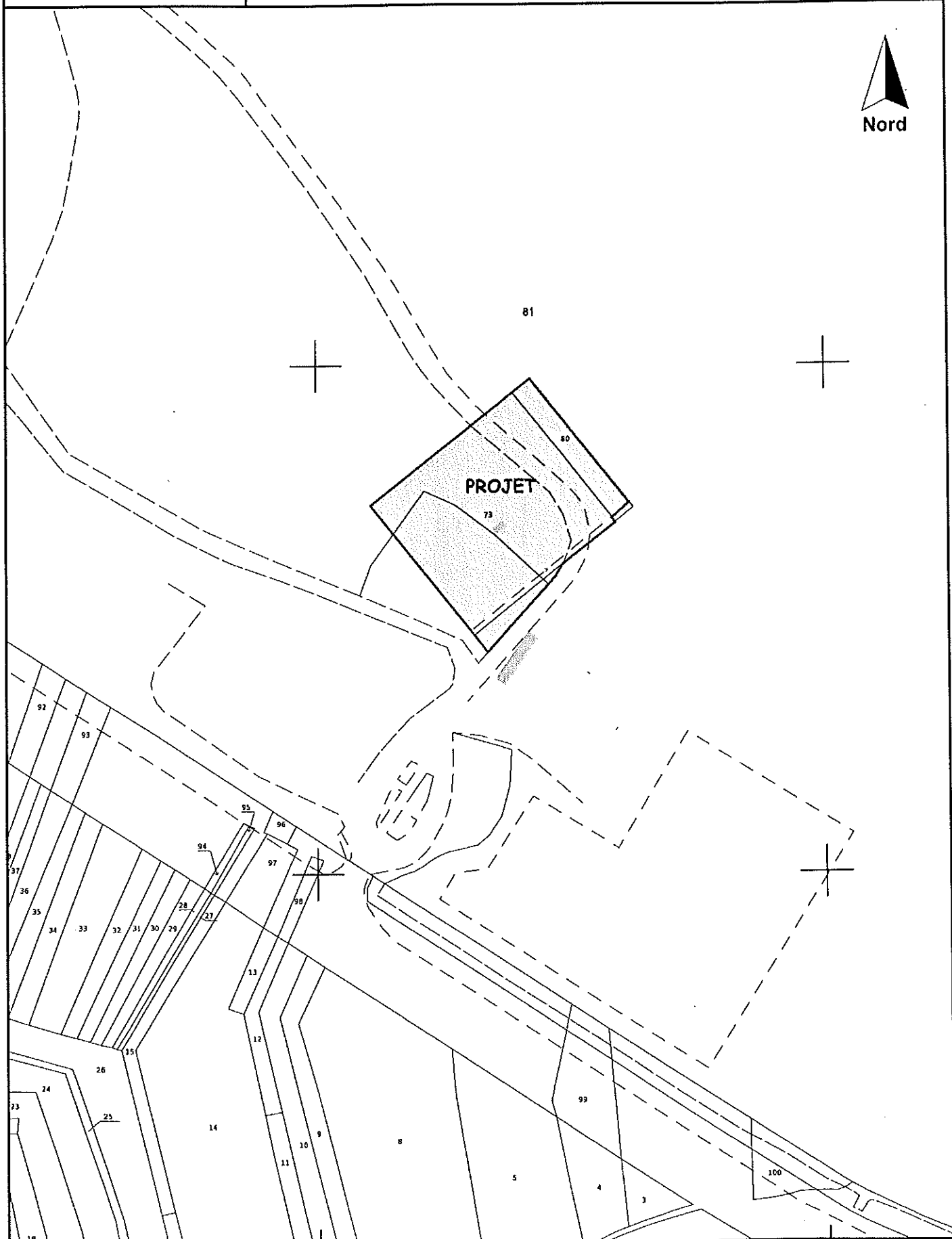
**inovadia**

NANTES METROPOLE

Réaménagement de la déchèterie de Saint-Herblain (44)

Figure 3 : Plan de situation au cadastre  
(commune de Saint-Herblain, section DA, source : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))

Echelle  
1/2 000

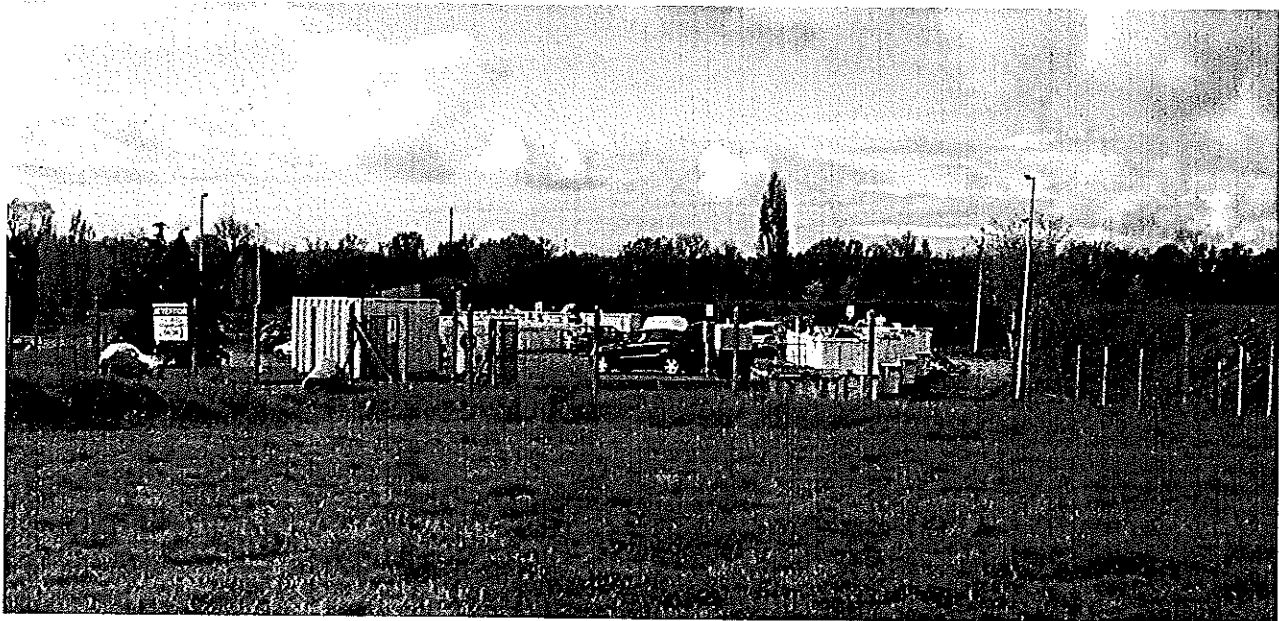


REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, le  
26 FEV. 2013

# NANTES MÉTROPOLE

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-HERBLAIN (44)

*DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE*



## 2. L'INSTALLATION ET SES ACTIVITÉS

### 2.1 CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets sur son territoire, Nantes Métropole exploite 12 déchèteries, dont une sur la commune de Saint-Herblain, créée en 1992.

Aujourd'hui, la déchèterie de Saint-Herblain ne présente plus les moyens pour répondre à la demande de collecte des déchets. Dans cette situation, Nantes Métropole souhaite réaliser un réaménagement de son installation afin de la moderniser et ainsi répondre aux enjeux de la gestion des déchets.

### 2.2 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

(Cf. Figures 1 et 2 : Cartes de situation au 1 / 250 000 et 1 / 25 000)

La déchèterie est sise au lieu-dit *Tougas* sur la commune de Saint-Herblain :

- à 150 m au Nord de la route départementale n°107 (D107) ;
- à 1,7 km au Sud-Est du centre-ville de Saint-Herblain ;
- à 1,9 km à l'Est du centre-ville d'Indre ;
- à 2,7 km à l'Ouest du centre-ville de Nantes.

La commune de Saint-Herblain couvre une superficie de 30 km<sup>2</sup> pour une population de 43 119 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2009. La densité moyenne est de 1 436,3 habitants/km<sup>2</sup> (moyenne nationale : 95 habitants/km<sup>2</sup>, Source : INSEE). Saint-Herblain est membre :

- de la communauté d'agglomération Nantes Métropole ;
- du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

### 2.3 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LE TERRAIN

(Cf. Figures 1 et 2 : Cartes de situation au 1 / 250 000 et 1 / 25 000)  
(Cf. Figure 3 : Plan de situation au cadastre)

Département :	Loire-Atlantique
Arrondissement :	Nantes
Canton :	Saint-Herblain Ouest - Indre
Commune :	Saint-Herblain
Lieu-dit :	<i>Tougas</i>

Identification des parcelles :

Tableau 1 : Identification des parcelles au cadastre

Section	N°	Superficie totale	Emprise du projet	Superficie totale du projet	Propriétaire
DA	73	4 680 m <sup>2</sup>	4 191 m <sup>2</sup>	4 985 m <sup>2</sup>	Nantes Métropole
DA	80	585 m <sup>2</sup>	560 m <sup>2</sup>		
DA	81	512 380 m <sup>2</sup>	234 m <sup>2</sup>		

## 2.4 LE PROJET DE DÉCHÈTERIE

### 2.4.1 Équipements et infrastructures de l'installation

(Cf. Figure 4 : Plan de masse de l'installation)

(Cf. Figure 5 : Plan d'ensemble de l'installation avec les voiries et les réseaux dans un rayon de 35 m)

(Cf. Photographie 1 : Le site et ses abords)

#### ❖ Situation actuelle

La déchèterie de Saint-Herblain est actuellement équipée :

- d'une plate-forme haute donnant accès à 11 quais de déchargement accueillant des bennes de 35 m<sup>3</sup> pour la collecte des déchets (déchets verts, bois, ferraille, cartons et autres valorisables), ainsi qu'une cuve à huiles, des conteneur pour la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- d'un local gardien au Sud-Ouest de la plate-forme haute ;
- d'une plate-forme basse accessible à l'exploitant ;
- de voiries en revêtement enrobé ;
- d'une clôture, de 2 portails et d'espaces verts.

L'accès est réalisé depuis la voie qui rejoint le carrefour giratoire situé à 350 m au Sud-Est de la déchèterie.

Les équipements actuels (quais, local gardien, clôture, voirie, ...) sont en partie détériorés suite à l'usage de l'installation. Ils font l'objet de réparations, de sécurisation ou de reconstruction dans le cadre du projet. L'emprise de l'installation ne sera pas modifiée dans le cadre du projet de réaménagement.

#### ❖ Situation future

Le projet prévoit d'aménager la déchèterie de Saint-Herblain de la manière suivante :

- une entrée commune aux usagers et à l'exploitant, qui est également aménagée pour la sortie des véhicules de l'exploitant, au Sud-Est de l'installation ;
- une sortie pour les usagers, au Nord de l'installation ;

- une plate-forme basse, en revêtement enrobé, accessible uniquement par l'exploitant, avec :
  - des emplacements pour bennes de collecte des déchets en dallage béton ;
  - des aires de retournements pour les camions de transport lors de l'enlèvement des bennes ;
  - pour la récupération des objets de réemploi, une aire de 27 m<sup>2</sup> mise à disposition pour le stationnement d'un camion, une journée par semaine, sur le site ;
  - des places de stationnement pour les usagers de la zone de réemploi ;
  - deux places de stationnement pour l'exploitant ;
  - un emplacement pour des bennes relais en dallage béton ;
- un quai en voile béton avec des garde-corps métalliques d'un mètre de hauteur en haut de quai ;
- une plate-forme haute, en revêtement enrobé, accessible aux usagers pour le dépôt des déchets à partir du quai et où seront aménagés :
  - un local pour le gardien (bureau, vestiaire, sanitaire, zone technique), au niveau de la rampe d'accès de la plate-forme ;
  - un caisson maritime de collecte des DEEE d'environ 15 m<sup>2</sup> ;
  - le conteneur de collecte des DDS, d'environ 10 m<sup>2</sup>, équipé de dispositif de ventilation et d'évacuation des fumées ;
  - des garde-corps métalliques mis en place devant chaque benne et sur tous les côtés latéraux des bennes ;
- des espaces verts (engazonnement, plantations).

À proximité de chaque benne ou zone de dépôt, la nature des déchets collectés sera précisée par une signalisation verticale.

L'installation sera équipée :

- d'un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement, grâce à des avaloirs et aux bordures, dirigées vers un séparateur à hydrocarbures pour traitement avant leur rejet au milieu naturel ;
- d'un réseau de collecte des eaux usées des sanitaires, raccordé à un système d'assainissement non collectif, situé au Sud de l'installation ;
- d'un éclairage grâce à des candélabres répartis sur l'ensemble de la déchèterie.

L'installation sera fermée en dehors des horaires d'ouverture grâce aux portails qui seront mis en place aux accès. L'ensemble du site sera clôturé par un grillage en mailles soudées de 2 m de hauteur.

La circulation sera réalisée en sens unique pour les usagers. Une signalisation verticale et au sol indiquera le sens de circulation. Les voiries seront en revêtement enrobé et dimensionnées pour le trafic engendré par l'activité de l'installation (véhicules légers, poids lourds).

L'installation sera raccordée aux réseaux électrique, télécom et d'alimentation en eau potable.

Les bâtiments seront construits en matériaux incombustibles (classe A1), coupe-feu 2 heures et équipés d'un dispositif d'évacuation des fumées et de ventilation afin de réduire le risque de formation de zone ATEX.

Les installations électriques seront réalisées avec du matériel installé par des personnes agréées, conformément aux règles de l'art, aux normes (NFC 15.100 pour le matériel électrique basse

tension et NFC 13.100 et NFC 13.200 pour le matériel électrique haute tension) et règlements applicables (Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à la réglementation du travail). Toutes les installations électriques seront tenues en bon état et seront contrôlées tous les ans par un organisme agréé.

Un poteau incendie d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/heure minimum est présent face à l'entrée de la déchèterie.

Le gardien disposera d'un téléphone fixe et d'un poste informatique.

Les équipements des services techniques de la Nantes Métropole pourront intervenir sur l'installation, notamment pour l'entretien des espaces verts.

#### 2.4.2 Accès et circulation sur l'installation

*(Cf. Annexe 1 : Caractéristiques techniques des équipements)*

*(Cf. Annexe 2 : Équipements de sécurité)*

*(Cf. Figures 1 et 2 : Cartes de situation au 1 / 250 000 et 1 / 25 000)*

*(Cf. Figure 5 : Plan d'ensemble de l'installation avec les voiries et les réseaux dans un rayon de 35 m)*

L'accès à la déchèterie est réalisé à partir d'une voie en revêtement enrobé, accessible depuis le carrefour giratoire entre le *rue du Plessis Bouchet*, le *quai Cormerais* et la D107, situé à 350 m au Sud-Est de l'installation.

Les voiries des plates-formes basse et haute seront en revêtement enrobé de type voirie lourde.

L'ensemble des voies sera suffisamment dimensionné pour recevoir le trafic lié aux activités de la déchèterie (véhicules légers et poids lourds).

#### 2.4.3 Origine des déchets et population à desservir

Les dépôts de déchets sur la déchèterie de Saint-Herblain sont réalisés par les habitants des communes du territoire de Nantes Métropole et en particulier des communes de Saint-Herblain, Indre et Couëron. La population desservie est estimée 52 350 personnes. En 2009, la fréquentation a été 139 959 personnes et 13 016 tonnes de déchets ont été collectées.

#### 2.4.4 Les produits entrants et fonctionnement de l'installation

Les déchets sont apportés par les particuliers à l'aide de véhicules légers ou utilitaires, tractant ou non des remorques. La déchèterie permet de réaliser un tri des déchets par les usagers en fonction de leur nature. La nature des déchets que reçoit chaque conteneur ou benne sera signalée par un panneau d'information.

Les déchets acceptés sur la future installation sont présentés dans les tableaux pages suivantes, précisant les capacités de stockage maximal de déchets dangereux et non dangereux.